BANQUE

la Bourse de Commerce de Paris
Rue du Louvre
S'adresser au Directeur du Bureau central

Escompte et recouvrement sur Paris et lesdépartements
Ouvertures de crédit sur garanties
Ordres de crédit au comptantet à terme
vente au comptant
Avances sur tous titres non cotés et livraison immédiate de titres
Ville de Paris, Crédit foncier
Obligations de chemins de fer
Vente à option des valeurs à lots
Lots Panama, bons du Crédit Foncier
Paiement de coupons à 0.25 o/o
Change de monnaies et billets étrangers

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Écrire au Bureau central
Bourse de Commerce de Paris
rue du Louvre

Procure des carnets de renseignements des meilleures agences de Paris à des prix très avantageux ;
Procure également des carnets dont les bulletins ne sont payés qu'après avoir été utilisés ;
Le Bureau Central se charge également de Constitution de Sociétés et de tout ce qui a rapport au commerce.
Renseignements isolés 1 fr. 50 maximum
Un courtier passe à domicile pour fournir renseignements.

HUILE DE NICE

Gros et Détail, par Pièces

Fine	150 fr. les 100 kilos	
Surfine	160	—
Extra	170	—
Superfine	185	—

Par estagnons de 10, 15, 20, 25, 30 kiles.
1 fr. 70 le kilog.
1 80 —
1 90 —
2 » —

DÉPOT
Chez M. GILLET, 5, place de la Fête. à Nanterre.

AVIS AUX CONSOMMATEURS

S'adresser au Bureau Central, à la Bourse de Commerce de Paris, rue du Louvre.

LIVRAISON FRANCO-GARS
Envoi d'échantillons — Vente à terme

Vins de Propriétaire, livraison directe.
» *Ordinaires, depuis 80 fr.* prix modérés
» *du Midi* »
» *d'Anjou* »
» *de Bordeaux* »
» *de Bourgogne* »
» *Mousseux et Champagne, depuis 1, 2, 3 fr. la bouteille.*
» *Fins, vente par 25 bouteilles,*

CONTENTIEUX

à la
Bourse de Commerce à Paris
S'adresser :
Au Directeur du Bureau Central
Consultations sur tous procès. — Règlements de comptes. — Divorces et séparations
Représentation devant le Tribunal de Commerce
REPRÉSENTATION EN JUSTICE DE PAIX
Recouvrements à forfait
Rédaction d'actes sous seing privé. — Vente d'Immeubles et de Fonds de Commerce

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE

A VENDRE 835 bouteilles de Champagne, bonne marque : à 2 fr. 50. Franco domicile.
S'adresser chez M. LAMANT, rue du Marché, à Nanterre.

LA MENTHOLÉINE

Désinfectant, Aromatique & Antiseptique
S. KUHN
13, rue de Belzunce, Paris — Usine à Juvisy

La Mentholéine est un désinfectant de premier ordre qui a le précieux avantage de dégager une odeur des plus agréable.
La Mentholéine est encore supérieure à la grande majorité des produits similaires, par sa *non-toxicité* ; son emploi est absolument sans danger.
La Mentholéine est à la fois un désinfectant et un désodorisant énergique, son usage ne nécessite aucune préparation spéciale.
La Mentholéine peut être employée soit en sel, soit en liquide, et être, sous ces deux formes simplement répandue dans tous les locaux et sur tous les objets à désinfecter.
La Mentholéine est le plus économique de tous les désinfectants, et son bas prix la met à la portée de toutes les bourses.
Toutes ces qualités réunies font que la Mentholéine est supérieure à tous les désinfectants connus.

MODE D'EMPLOI

1° **Appartements.** — Mettre dans une coupe une cuillère à bouche de *Mentholéine* et laisser évaporer ; renouveler chaque semaine. Ne pas jeter le sel ancien, mais l'employer pour la désinfection des water-closets et des éviers.
2° **Ateliers, Bureaux, Ecoles, etc.** — Faire dissoudre aux cuillerées à bouche de *Mentholéine* dans un litre d'eau arroser avec cette solution.
3° **Caisses à linge, Eviers, Water-Closets, Boites ménagères, etc.** — Répandre une cuillère à bouche de *Mentholéine*.
4° **Chambres de Malades** — Dissoudre dans un peu d'eau deux cuillerées de *Mentholéine* et placer cette solution dans l'endroit le plus propice ; mettre également quelques grammes de *Mentholéine* dans le lit.
5° **Ecuries, Etables, Poulaillers, etc.** — Arroser journellement avec une solution faite dans la proportion de 50 grammes de *Mentholéine* pour deux litres d'eau. Par ce procédé, la santé des animaux est mieux garantie et les épidémies ont beaucoup moins de prise sur eux.

PRIX
La boite de 1 kilog. (brut) 4 fr. — La boite de 500 gr. (brut 2 fr. — La boite de 250 gr. (brut) 1 franc.

Avis — *Pour éviter les contrefaçons, exiger sur chaque boite la Marque de Fabrique*

Extrait de l'analyse chimique de ce produit faite par M. François LEMAIRE, Pharmacien-Chimiste de 1re classe, 60, avenue de Paris, à Rueil

Ce produit sert utilement de désinfectant en imprégnant l'air de lui et d'essence capable de détruire les miasmes et germes qui prennent continuellement naissance dans les endroits contaminés
En résumé, le produit présenté me paraît être un excellent désinfectant pouvant rendre d'utiles services.
Rueil, le 23 septembre 1895

EN VENTE CHEZ
M. HUBY, Imprimeur, 36, rue Saint-Germain NANTERRE, et 22, rue de Maurepas, RUEIL

Guerre à l'Anémie!
FER GAFFARD
(Poudre de Fer sucré soluble)
LE ROI DES FERRUGINEUX
Le plus pur, le plus soluble, le plus agréable, le plus actif et le meilleur marché. — PRIX : 2 fr. 50 le Flacon
Dépôt : PHARMACIE CENTRALE du NORD, 132 et 134 Rue Lafayette, Paris, ET TOUTES PHARMACIES

COMPAGNIE L'UNION DES GAZ

Usine de Rueil

La Compagnie l'Union des Gaz informe les personnes habitant sur le parcours d'une canalisation desservie par son usine de Rueil, qu'elle se charge d'établir, **entièrement à ses frais,** des installations de gaz, branchement extérieur, compteur, tuyautage et appareils suivant modèles déposés à l'usine, aux conditions suivantes :

Installations de 1 à 3 becs ou 1 bec et un fourneau de cuisine, moyennant une location mensuelle de 1 fr. 25.

Installation de 1 à 5 becs ou 3 becs et un fourneau de cuisine, moyennant une location mensuelle de 1 fr. 50

L'abonné n'aura à sa charge que le gaz consommé, et l'entretien en bon état des installations fournies en location par la Compagnie.

VENTE DE COKE

L'hectolitre pris à l'usine | coke n° 0 : **1** fr. **60** l'het. | coke n° 2. **1** fr. **40**
— — | coke n° 1 : **1** fr. **50** — | grésillon **1** fr. **10**

Livraison à domicile à partir d'un hectolitre à Rueil et Nanterre, moyennant 0 fr. 10 en plus par hectolitre rendu à domicile ; à partir de 5 hectolitres pour Chatou, Croissy, Montesson et Bougival moyennant 0 fr. 20 en plus par hectolitre rendu à domicile.
Par 50 hectol. 0,05 l'hectol. ; par 100 hectol. transport franco.

Imprimerie Typographique Rapide

EDMOND HUBY

22, Rue de Maurepas, 22. — RUEIL
Maison principale à NANTERRE, 36, Rue Saint-Germain, fondée en 1869

Travaux de luxe, noir et couleurs
SPÉCIALITÉ D'AFFICHES & DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITÉ
BILLETS DE DÉCÈS, depuis 5 fr. le cent
Tout client commandant des imprimés commerciaux a droit si celà lui fait plaisir à l'insertion d'une annonce, une fois, gratuitement.

PAPETERIE & ARTICLES DE BUREAUX
COURONNES FUNÉRAIRES EN TOUS GENRES
Couronnes pour Sociétés et Cotisations

Installation complète d'Appartements
MODERNE **AMEUBLEMENT** ANCIEN
SIÈGES Confortables TENTURES *FANTAISIE*
L. PICHOT
TAPISSIER-DÉCORATEUR
POSE de Rideaux TAPIS *ET STORES*
12, RUE HERVET
& 16, Avenue Ducis. — MALMAISON
RUEIL

BAINS DE LA BÉNARDE

3, Rue Jean-Edeline, 3, à RUEIL

TRAITEMENT SPÉCIAL POUR DOULEURS
& REFROIDISSEMENTS

Bains Russes ou Turcs avec lit de repos, depuis . . **3** »
» fumigations thérébentinées, résineuses ou aromatisées **2.50**
Douches de vapeur. . . . . **1** »
MASSAGE & FRICTIONS

AVIS AUX EMPRUNTEURS
Prêts Hypothécaires, Prêts sur Titres
Prêts sur Mobiliers et Marchandises
Conditions avantageuses
Pour renseignements, écrire au Bureau Central, Bourse de Commerce de Paris, rue du Louvre.
Achats de Nu-Propriétés
Usufruits et Délégations de Loyers

A LOUER

A NANTERRE, 81, rue du Chemin-de-Fer, dans maison neuve, au centre du nouveau quartier, et à une minute de la gare, grands et beaux appartements modernes à **550 francs** par an, ainsi que grande et petite Boutique, situation exceptionnelle pour *Grande Epicerie, Modes, Mercerie, Teinturerie, Chaussures* ou *Coiffure*.

PIANOS & INSTRUMENTS
DE MUSIQUE
G. FROMONT
Accordeur de Pianos
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
NANTERRE

Imp. Huby, 36, rue Saint-Germain, à Nanterre, et 22, rue de Maurepas, à Rueil.

PREMIERE ANNEE. — N° 24. **CINQ CENTIMES** DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 1896.

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : **36, RUE SAINT-GERMAIN, NNTERRE**

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.
Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES ABONNEMENTS, RÉCLAMES & ANNONCES
Un an..... **3** »
Réclames 1re, 2e et 3e page..... **0.40**
Annonces 4e page..... **0.20**

PARTIE OFFICIELLE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Septembre 1896.

COMPTE-RENDU
Application de l'article 56 de la loi du 5 Avril 1884.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Hennape, Maire.

On procède à la nomination d'un secrétaire pour cette session extraordinaire, M. Blocquaux est élu et fait l'appel nominal.

Présents : MM. Hennape, Rotty, Laurent Nézot, Leclerc, Vanier, Doublet, Caroni, Mothé, Boux, Cassier, Beaudé, Lebouvier, Roy, Noël, Blocquaux, Clément, Duval, Picard, Wulfrand et Blusson.

Excusés : MM. Bibaut et Billiard.

Absent : M. Carthery.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observations.

M. le président donne la parole à M. Clément, rapporteur de la question du budget ;

Bureau be Bienfaisance

Ce rapport conclut :

Par un avis favorable à l'approbation des comptes et budgets du bureau de bienfaisance s'établissant ainsi :

1° Comptes administratifs de 1895.

Recettes	24123.16
Dépenses	15240.79
Excédent de Recettes	8882.37

2° Budget supplémentaire de 1896.

Recettes	9102.37
Dépenses	

3° Budget primitif de 1897.

Recettes	13245 »
Dépenses	

Fabrique

Par acte à donner de la communication des comptes et budgets de la Fabrique s'établissant ainsi ;

1° Le compte administratif de 1895. présentant les résultats suivants :

Recettes	22329.60
Dépenses	14722.80
Excédent de Recettes	7606.80

2° Le budget supplémentaire de 1896, comprenant :

Recettes	9606.80
Dépenses	7440 »
Excédent de Recettes	2166.80

3° Le budget primitif de 1897, ainsi établi :

Recettes	16232 »
Dépenses	16225 »
Excédent de Recettes	7 »

M. le Maire fait seulement ressortir que dans l'intérêt de la commune, le boni qui reste encaisse actuellement pourrait être affecté par la Fabrique à des travaux extérieurs de réfections aux bâtiments de l'Eglise.

Caisse des Ecoles

Par acte à donner de la communication les comptes et budgets de la Caisse des Ecoles, s'établissant ainsi :

Recettes de l'exercice 1895	3126.75
Reliquat de l'exercice précédent	2622.30
Total des ressources	5749.05
Dépenses	2084.80
Solde en Caisse	3664.25

M. le Rapporteur donne ensuite lecture de la partie de son rapport relative aux

Comptes et Budgets de la Commune
Comptes administratifs du Maire

Les pièces de recettes et dépenses ont été examinées et pointées avec la plus grande attention, et la Commission évalue, qu'en tenant compte des quelques modifications adoptées et apportées par elle à divers articles en dépenses; par suite :

1° De diverses sommes votées par délibérations de l'ancien conseil municipal, et non portées en compte.

2° De certains travaux également délaissés jusqu'alors, et qu'il est *urgent* de mettre à exécution immédiatement, d'après l'arrêté complet de la commission des travaux.

Il y a lieu d'appliquer au dit compte, tous les redressements nécessaires, dont le résultat de l'exercice 1895 se résume ainsi :

Recettes	239872.11
Dépenses	167393.29
En caisse en 1896	72478.82

A cette somme il y a lieu d'ajouter :

Restes à recouvrer	6235.52
Recettes nouvelles	1000 »
Subvention sollicitée pour travaux scolaire	12000 »
Le total des ressources est de	91714.34

Les Dépenses s'établissent ainsi :

Fonds spéciaux	15681.35
Restes à payer	10644 »
Sommes votées avant le mois de Mai	30100 »
Sommes votées récemment pour dépenses urgentes	41367.81
Total des dépenses	97793.16
Ressources	91714.34
Différence	6078.82

pour le compte administratif du Maire, que la commission vous propose d'approuver.

Compte de Gestion du Receveur Municipal

Toutes les pièces comptables de recettes et de dépenses, ont été vérifiées, et ont donné comme résultat ; le même excédent de recettes que le compte administratif, c'est-à-dire : 72478.82.

Nous vous proposons donc de l'approuver également.

Budget supplémentaire 1896

Vous avez pu, Messieurs, examiner les recettes et les dépenses qui sont portées au budget supplémentaire, que vous avez entre les mains, lequel accuse par suite de redressements justifiés et applicables d'office :

A l'actif : 91714.34. Au passif : 97793.16

Les recettes comprennent les sommes disponibles, et la plupart des crédits sont destinés à l'affectation des fonds spéciaux, aux restes à payer et aux sommes déjà votées.

La différence de l'actif au passif (soit fr. 6078.82) est laissée à la juste appréciation de l'administration ayant la faculté de nous proposer un projet de compensation qu'elle aura étudié.

Budget primitif de 1897

Le budget primitif présenté par la commission pour l'année 1897, est établi sur les bases les plus sérieuses.

Il comprend le même nombre de centimes *sans augmentation*.

Il est équilibré de la façon la plus correcte, pour répondre entièrement aux plus values des dépenses prévues relativement aux diverses propositions adoptées par la commission qui sont celles-ci :

Augmentation de salaires aux cantonniers.

Un 2e appariteur communal (chargé de l'inspection du Gaz).

Habillement et Equipement des Sapeurs-Pompiers (par suite de l'effectif augmenté).

L'achat d'une pompe (aspirante et refoulante) demandée d'urgence.

L'achat d'une balayeuse pour les rues, demandée d'urgence.

Un professeur adjoint en plus, à l'école communale (demande du directeur).

Un 2e professeur pour l'école du Petit-Colombes (pour les enfants de la maison Départementale, de la prison et du Petit-Nanterre).

Un concierge en plus, indispensable à l'école communale.

Nous avons compris que ces propositions étaient toutes de nécessité absolue, et d'une utilité si bien justifiée qu'elles devaient être *(sans hésiter)* prise en considération par la commission.

Maintenant, nous avons donc terminé notre travail qui résume le relevé des comptes 1895, et les budgets 1896 et 1897 que vous avez entre les mains.

En conséquence, nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien en approuver l'ensemble, résultat des devoirs consciencieusement remplis par votre commission.

M. Hennape prononce alors les paroles suivantes.

Rapport sur le budget de 1896

Messieurs,

Vous venez d'entendre le rapport de votre Commission du Budget sur le Compte administratif de 1895, et la formation du Budget supplémentaire de 1896 qui concernent l'ancienne administration; et enfin le Budget ordinaire de 1897 qui est le premier que le Conseil est appelé à voter depuis son arrivée aux fonctions municipales.

Sans entrer dans de longs détails, que votre Commission a examinés avec soin, je crois de mon devoir de m'étendre sur le Budget supplémentaire qui vous est soumis.

Comme vous le savez Messieurs, le Budget de 1896 voté par le Conseil qui vous a précédé prend fin légalement en décembre 1896.

Il y a donc lieu d'attendre à cette date pour établir un compte définitif.

D'ici-là, nous ne mandatons que sur les sommes prévues au Budget voté en 1895, par l'ancienne municipalité.

C'est donc en quelque sorte un bilan de l'administration qui nous a précédée que nous avons à vous présenter aujourd'hui; nous le ferons avec la plus grande impartialité.

L'administration précédente laissait bien en caisse au 31 décembre 1895 la somme de **72,478.82**, mais, par contre, elle portait en annulation de dépenses, celles prévues à son budget pour la somme de **74,902.59**.

A la veille des élections, elle n'avait pas, en effet, cru devoir entreprendre aucun des travaux votés ; de là, en apparence, une situation florissante pour qui n'a pas l'habitude d'aller au fond des choses,

Pour établir le bilan général exact des comptes de l'ancienne administration, il y a donc lieu de comprendre d'une part :

En avoir : 1. la somme en caisse, 2. les sommes qui restaient à recouvrer.

En doit : 1. les fonds avec affectations spéciales, 2. les restes à payer, 3. les sommes votées non employées, 4. les dépenses nouvelles votées pour travaux urgents et indispensables, car en effet, il est de toute justice que ces travaux restent au passif de l'ancien Conseil. 5. il y aura lieu d'ajouter ensuite à ces sommes, pour clore ce bilan, les travaux qui bien que n'ayant pas encore été votés par le Conseil, l'ont été par la Commission des travaux chargée par lui de l'examen de ces travaux.

Nous sommes donc amenés à vous présenter le Budget supplémentaire suivant pour 1896 :

DOIT

Fonds ayant une affectation spéciale.

Chemins vicinaux	7827.44
Chemins ruraux	5980 »
Secours aux réservistes et territoriaux	873.91
Diverses subventions départementales	1000 »
Restes à payer	
Impressions et subventions	144 »
Part contributive pour l'égout de la rue du Chemin-de-Fer,	4000 »

Acquisition de terrains et frais y relatifs	6500 »
Sommes votées avant le mois de Mai 1896	
Construction d'un acqueduc sous le Chemin-de-Fer....	3500 »
Prolongement du boulevard du Nord (Contingent)	20000 »
Egout de la route de Chatou (Contingent).....	5000 »
Rétrocession d'une concession trentencire	100 »
Frais de dénombrement de la population	1500 »
Sommes votées après le mois de Mai 1896.	
Dépenses diverses.....	1550 »
Travaux de canalisation des eaux de source	8000 »
Travaux urgents aux écoles.	24675 »
Egout de la route de Chatou (complément).....	1000 »
Travaux urgents à la Mairie.	6142.81
Total.....	97793.16

AVOIR

Fonds en caisse formant le reliquat de l'exercice 1895.	72478.82
Restes à recouvrer	
Avec affectation spéciale	3077.36
Sans affectation spéciale.....	3158.16
Recettes nouvelles.....	1000 »
Subvention sollicitée pour travaux scolaire.....	12000 »
Total.....	91714.34

BALANCE

Doit.....	97793.16
Avoir.....	91714.34
Différence.....	6078.82

La Balance se solde par un déficit de..... 6,078.82

Toutefois, je vous ferai remarquer que dans la situation présente, figure en *avoir*, une somme de subvention sollicitée par nous auprès de l'administration ; pour compléter le compte de liquidation, nous avons dû l'ajouter au passif, soit..... 12,000

Ce qui fait ensemble..... 18,078.82

Pour compléter le compte, si à cette somme nous ajoutons, d'après le rapport de l'architecte, les travaux de réparations momentanées pour bâtiments étayés qui menaçaient ruine et figurent pour 18,000

Cela nous ferait un total de 36,078.82

Si au contraire, d'après le rapport, le Conseil décide de faire les réfections utiles approuvées par la Commission des travaux, c'est une somme de 55.000 francs à prévoir au lieu de 18,000 fr., ce qui donnerait à la liquidation de l'administration qui nous a précédée un déficit de 18,078.82+55,000=**73,078.82.**

Il resterait donc de ce fait, Messieurs, un déficit de 73.078.82 lequel déficit ne peut-être comblé que par l'affectation des o fr. 14 lesquels se trouveraient gagés pour une période supérieure aux 4 années de notre mandat.

C'est ce que je tiens à faire remarquer, Messieurs, dans l'intérêt du nouveau Conseil, à qui on n'aurait pas manquer d'attribuer cette situation défavorable alors qu'elle incombe seule à nos prédécesseurs.

Toutefois, dans ces conditions, après examen de votre budget supplémentaire comprenant les Travaux votés antérieurement, si vous ne jugez pas de première utilité certaines parties des travaux, celles concernant le boulevard du Nord, vos o fr. 14 gagés pour 4 ans suffiraient pour éteindre le passif indiqué plus haut.

Et à cet égard, permettez-moi de vous faire remarquer, sans préjuger de votre décision ultérieure, que cette dépense des 20.000 fr. nous enlèverait 80.000 fr. du département, fonds qui nous seront certainement bien plus utiles pour d'autres travaux et améliorations vous aurez à en tenir compte car le département ne s'est engagé à faire en 1898 les travaux *de repavage de la rue du Chemin de fer*, travaux montant à *50.000 fr.* que si à cette époque, il a des fonds disponibles en caisse. Si je me permets d'appeler sur ce point votre bienveillante attention, c'est que le Budget ordinaire de 1897, comme le précédent, s'équilibre déjà très difficilement, d'autant plus que vous allez vons priver pour vos budgets à venir du rendement complet des o fr. 14, à moins que vous ne décidiez ultérieurement que partie seulement au lieu de tout, sera affectée au compte de liquidation.

Vous apprécierez, Messieurs, avec votre haute compétence et votre sagesse ce qu'il y aura lieu de faire.

Budget ordinaire de 1897.

Quelques mots maintenant Messieurs, sur le Budget primitif de 1897.

Frais de représentation

Vous remarquerez, Messieurs, entre autres innovations relatées dans le rapport de votre Commission du Budget, celle qui a trait aux frais de représentations.

Votre Commission du Budget imbue de principes démocratiques, a cru devoir élever la somme de 5 francs portée au Budget, pour le principe, depuis la sanction de la loi, en principe qui a été consacré depuis par les deux administrations précédentes.

En ajoutant cette somme, elle a pensé répondre à une idée généralement adoptée en France.

Nos adversaires politiques, qui se couvrent du voile de l'anonymat, peuvent appeler ceci un secours; les républicains ne verront certainement là qu'un engagement pour les Municipalités futures de suivre dans l'avenir ce qui se pratiquait du reste antérieurement, mais aux frais personnels du maire : à savoir, les réceptions municipales dignes de l'enfant du peuple choisi par vous comme *Rosière*, ainsi que d'autres dépenses de représentations vis-à-vis des autorités préfectorales et autres, dans l'intérêt même de la Commune.

Pompes funèbres.

Pour les Pompes funèbres nous avons tenu à ce que la Municipalité puisse se rendre compte exactement des recettes de ce service, afin de pouvoir proposer avec chiffres à l'appui, une réforme budgétaire, réforme que nous réclamons depuis longtemps.

Aussi avons-nous en donnant un traitement fixe à son représentant, fixe qui se compensera avec des recettes peut-être supérieures, un Contrôle et des renseignements qui nous permettront de proposer en connaissance de cause des modifications au traité expiré depuis 1892 et renouvelé par l'ancienne administration par tacite convention.

Presse.

Votre Commission du Budget à l'unanimité a reconnu, Messieurs, l'utilité qu'il y avait de mettre le public au courant de nos travaux en nous permettant de faire insérer avec la plus grande impartialité et sous la responsabilité de l'administration, les rapports sur les Budgets du Conseil et les rapports importants de vos commissions, se conformant, en cela, aux lois qui nous régissent.

Divers.

Nous aurons plus tard occasion de passer en revue les améliorations en cours, préposées par les membres du conseil et votre administration et vous reconnaitrez que les trains ouvriers, les écoles, les questions d'eau, de gaz et d'hygiène et d'assainissement de la Seine, les reductions des prix de chemin de fer, et autres de notre programme municipal, sont tour à tour l'objet de notre plus vive attention.

Sapeurs-Pompiers

Je ne m'étendrai pas Messieurs, sur les modifications apportées à notre corps des sapeurs-pompiers, qui tient à honneur de rester à la têtes des compagnies du Département.

En votant un effectif de 41 hommes et par conséquent les dépenses d'habillement et de matériel et en appelant ainsi à sa tête un lieutenant, vous avez fait un pas en avant et indiqué ainsi l'augmentation future, progressive, de la popualation

Ce n'est pas là un des moindres indices que vous avez souci de répondre aux engagements que vous avez souscrits devant les électeurs.

Avenue de la Grande-Armée

Et en entrant plus avant dans cette voie au sujet du prolongement de l'Avenue de la Grande-Armée, je ne puis que vous féliciter d'avoir ainsi facilité l'exécution d'un projet issu de l'Administration actuelle, projet grandiose qui, s'il se réalise, aura pour effet, d'ici quelques années, d'apporter dans notre commune privée heureusement d'octroi, des travaux pour nos entrepreneurs et ouvriers, ainsi que des ressources budgétaires permettant sans augmentations d'impôts, de subvenir à des dépenses pour améliorations et travaux importants à faire dans l'intérêt du pays.

Vœu

L'agitation qui s'est faite ces jours derniers au sujet de l'emplacement à choisir pour la descente du Tsar, lors de son entrée à Paris, a mis à nouveau en relief ce côté de Nanterre, désigné antérieurement comme emplacement digne d'une *Exposition Universelle*.

Le projet d'une halte ou gare s'impose en cet emplacement si près de l'avenue de la Défense; la Compagnie de l'Ouest examine avec sollicitude la demande collective faite par les communes de Nanterre, Puteaux et Neuilly.

Il nous semble, en présence de ces dispositions bienveillantes de la Compagnie, et alors que l'attention des Pouvoirs Publics se porte sur une annexe de l'Exposition de 1900, qu'il y aurait utilité à rappeler en ce moment que le projet d'Exposition au Plâteau de Courbevoie arrivait en première ligne après celui du Champ-de-Mars, que la distance qui nous sépare n'est pas de plus de cinq kilomètres et que grâce aux lignes de tramways cet espace peut être franchi en moins de 20 minutes.

J'ai donc à vous proposer, Messieurs, un vœu relatant les délibérations précédentes à ce sujet.

Le Conseil,

Vu les délibérations antérieures

Considérant que cet emplacement était reconnu antérieurement par les Pouvoirs Publics et l'Administration comme réunissant tous avantages pour être consacré à une Exposition universelle.

Considérant que la distance qui sépare l'Entrée de l'Exposition de 1900 au Plateau de Courbevoie dit « Plâteau de la Défense de Paris » est à peine de 5000 mètres.

Considérant que les voies qui les relient entre elles sont larges, spacieuses, et pourvues de tramways et que le parcours peut être fait en 20 minutes.

Emet le vœu :

« Que si un emplacement est demandé pour annexe de l'exposition de 1900, le Plateau de Courbevoie, plus communément appelé « Plateau de la Défense de Paris », soit choisi de préférence à tout autre».

J'ajouterai, Messieurs, un dernier mot en mon nom personnel.

Si mon rôle se borne surtout à la conciliation, à la modération, à la prévoyance, grâce à votre esprit de concorde et d'union, grâce surtout à vos bons conseils, j'ai pu en maintes circonstances surmonter des difficultés administrative et communales.

Aussi pour ma part, si je puis mériter en dehors de mon dévouement, quelque approbation pour la bonne marche des affaires, je n'oublie pas que c'est à vous et aux deux collaborateurs que vous m'avez donnés que je dois de remplir fidèlement mon mandat.

Je n'ai qu'un **désir à** exprimer, c'est que dans l'intérêt de la Commune cette bonne entente entre nous, continue toujours comme par le passé !....

A la suite de ce rapport, M. le Maire fait procéder aux divers votes :

Les Comptes administratifs du maire pour 1895 sont adoptés à l'unanimité.

Le budget supplémentaire de 1896 est adopté.

Le rapport que vient de faire M. le maire est accepté à l'unanimité.

Le Budget primitif de 1897 est après une courte discussion relative à l'affectation des o.14, adopté sous les réserves indiquées au rapport de M. le Maire.

Le Conseil vote ensuite l'achat de 100 fr. de rente (Legs Lemaître).

Le dixième d'augmentation de traitement est voté à M. Tréfeu, nouveau receveur municipal, comme il l'avait été à son prédécesseur.

M. le président donne ensuite la parole à M. Roy rapporteur de la Commission des finances, relativement à la demande d'admission des 4 jeunes gens : Baudart, Lancelot, Besset, Brocheton dans les écoles supérieures de la ville de Paris.

Elle conclut :

1° de voter la somme de 400 fr. nécessaire pour les élèves habitant Nanterre.

2° de recourir au département pour les élèves Besset et Brocheton, dont les parents appartiennent à la Maison Départementale ceux-ci pouvant avec leur emploi partir de Nanterre à n'importe quel momentet coûter ainsi à tort à la commune.

M. Hennape demande que, si le département ne veut pas prendre cette charge ou était trop long à intervenir que le Conseil veuille bien voter les fonds nécessaires afin de ne pas entraver les études de ces élèves; la rentrée de leurs classes ayant lieu le 1er octobre.

M. Rotty demande que dans tous les cas les fonds ne soient votés que tant que les jeunes gens habiteront Nanterre.

Le rappport est adopté dans ce sens.

M. le Maire informe les conseillers que comme les années précédentes une lettre priant le public de faire bon accueil à une quête au profit des nécessiteux de la commune sera faite par les soins des administrateurs du bureau de bienfaisance.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Directeur du Pain Rationel français ; cette lettre est renvoyée au bureau de bienfaisance.

Une lettre de demande de concession ou de subvention pour voitures à traction mécanique est renvoyée à la Commission de voirie.

M. le Maire donne la parole à M. Caroni rapporteur de la Commission de voirie.

Ce rapport conclut :

1° A la nécessité de terminer les trottoirs de la rue des Goulevents. Adopté.

2° La création d'un bec de gaz au coin de la rue des Goulevents et du Gymnase, ainsi que celle d'un bec rue du Sergent-Bobillot présentée par M. Wulfrand, adoptées toutes les deux.

M. Beaudé, demande que le bec situé au coin du boulevard du Nord et de la rue de Pongerville ne soit éteint qu'à la dernière extinction, adopté.

3° La création d'un abreuvoir rue des Suisses, à l'angle de la rue du Mont-Valérien, renvoyé à l'administration qui fera établir un devis des prix des terrains et des travaux nécessaires.

4° La demande du Touring-Club relative aux trottoirs cyclables, route de Paris, et route de Cherbourg, et accordant aux cyclistes 2 m. 25 de chaque côté de la route et près de la ligne du tramway est acccordée.

5° Création de boîtes aux lettres, au bout de l'avenue de Rueil, rue Thomas Lemaître, Porte Saint-Denis, sont accordée.

Le vœu que la boîte de la maison départementale soit accessible au public est adopté.

Le vœu d'une demande à l'administration des postes d'un facteur boîtier est adopté.

La nouvelle rue qui part de l'avenue Henri-Martin, parralèlle à l'avenue Jules-Quentin s'appellera rue Michelet.

M. Hennape rappelle son vœu indiqué dans le rapport concernant l'annexe de l'exposition de 1900 et concluant que cet annexe ait lieu au rond-point de la Défense.

Le vœu est adopté.

M. le Président au sujet de la fête du Tsar, demande qu'une somme de 200fr. maximum, soit accordée au comité d'organisation de la fête d'automne, au cas ou la somme votée précédemment par le Conseil serait insuffisante.

Cette proposition est adoptée.

M. Roy demande qu'une subvention de 50 fr. soit faite à la Ligue Paris-Banlieue

M. le Maire fait part ensuite au Conseil d'une lettre de M. le Préfet de la Seine autorisant malgré son avis défavorable au sujet des matières fécales, la nouvelle casrne des gendarmes, à déverser le " *Tout à l'égout* ", avant de répondre à M. le Préfet, le Conseil est d'avis que l'affaire soit soumise à la Ligue Paris-Banlieue.

M. le Maire prie MM. les Conseillers de bien vouloir s'occuper du pétitionnement concernant les protestations contre l'empoisonnement de la Seine.

Il demande en outre de laisser à lui et à M. Roy, tous deux délégués auprès de la Ligue Paris-Banlieue, le soin de rédiger les considérants des protestations.

Ces diverses motions sont acceptées.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Ligue Paris-Banlieue

L'EMPOISONNEMENT DE LA SEINE

PÉTITION

Le déversement des eaux d'égouts en Seine (eaux ménagères, industrielles et vidanges) devait avoir pour résultat l'empoisonnement du fleuves.

En 1889 et 1895, lors du vote de la loi autorisant Paris à établir le " *Tout à l'égout* " des protestations se sont élevées, mais, malheuresement, on n'en a tenu aucun compte.

Aujourd'hui la Seine est infectée jusqu'à Mantes. Les riverains sont ruinés. La santé publique est gravement menacée.

Il était du devoir de la *ligue Paris-Banlieue* de se préoccuper de cette situation et d'écouter les plaintes des communes riveraines.

Mais avant d'aller devant les pouvoirs publics porter les réclamations des communes, il est indispensable que la *Ligue Paris-Banlieue* se sente soutenue et encouragée par tous les habitants.

Déjà, une pétition faite par les journeaux le *Rappel* et le *XIXe Siècle* est en circulation.

La *Ligue Paris-Banlieue* d'accord avec les municipalités, d'accord avec les délégués des communes riveraines, d'accord aussi avec les deux journaux cités plus haut, a décidé de reprendre et de compléter ce pétitionnement.

Cette décision sera, nous l'espérons, approuvée par toute la population.

On signe la pétition dans les bureaux du Journal de Nanterre.

LA FIN D'UNE VIEILLE AFFAIRE

Nous sommes en mesure d'assurer que M. Hennape, maire, n'a chargé personne de se présenter en son nom chez M. Hébert, et que c'est à son insu que cette démarche a été faite.

Quoiqu'il en soit, la mairie est rentrée en possession des documents de la Caisse des Ecoles et ceux qui auront perdu en cela, ce sont les jeunes gens et jeunes filles qui ayant eu des récompenses n'ont pu aller faire de voyages scolaires.

La réunion du Comité de la Caisse des Ecoles doit avoir lieu incessamment.

RAPPORT

de M. Lebouvier

Sur la question des Eaux et du Gaz

(suite)

2° Les conduites d'eau de source de la ville de Nanterre étant obstruées, devront être refaites à neuf, mais comme ce travail serait très couteux et que l'on peut assurer l'alimentation par un expédient, ces travaux seront faits par partie chaque année en commençant par le robinet de départ du boulevard Hérold et se continueront jusqu'à complète réfection.

3° Pendant la durée de ces travaux, les robinets de sortie des réservoirs de la Mairie seront fermés le soir et ouverts le matin, afin de permettre le remplissage des réservoirs pendant la nuit et d'assurer ainsi l'alimentation de la ville de Nanterre en eau de source.

4° La municipalité de la ville de Nanterre est invitée à rechercher chez les différents notaires qui possèdent les minutes, les actes successifs de possession de la source, afin d'établir les droits et les charges de la ville de Nanterre qui jusqu'à ce jour ne paraissent pas établis d'une façon suffisante.

5° La Municipalité de la Ville de Nanterre est invitée à rechercher les propriétaires de la source du Mont-Valérien dans le cas où le Conseil municipal serait d'avis d'acquérir cette source.

6° La porte du boulevard Hérold étant en état de délabrement, gênante pour la circulation, nuisant à l'aspect de ce boulevardet d'aucune utilité pour la source, cette porte sera démolie et remplacée par un regard d'égout au droit du robinet de la conduite.

7° Le Conseil municipal sanctionne les différents travaux de recherches éxécutés par la Commission des Eaux et du Gaz et notamment la pose d'un regard d'égout en tôle, au dessous de la source même et permettant un accès facile pour la surveillance.

8° La Dépense des Travaux urgents pour la canalisation des Eaux de source, notamment de la place de la Fête est évaluée à 8000 fr. dont la dépense est demandée.

En conséquense,

Le conseil,

Vote au Budget supplémentaire un crédit de 8000 fr.

(A suivre).

FÊTE D'AUTOMNE

Nous donnons ci-contre connaissance, à nos lecteurs, de la lettre envoyée par M. Hennape, à M. Lévêque, en réponse à sa lettre de démission de Président du Comité d'organisation de la Fête d'Automne, que nous avons insérée dans notre précédent numéro.

Monsieur Lévêque,
Ex-Présitent du Comité d'organisation de la Fête (d'Automne.

Monsieur,

Par suite de la décision intervenue à la Mairie, en votre présence, la Commission municipale et l'Administration devant marcher avec le Comité de la Fête d'Automne, il nous a été communiqué la lettre de démission que vous avez adressée à votre Vice-Président.

Dans votre lettre, les motifs que vous alléguez ne sont pas fondés, il n'a été nullement question à cette réunion de Présidence d'honneur.

Il ne vous a pas plu de poser cette question et si nous n'avons pas cru devoir la poser, c'est que nous pensions que vous aviez compris, qu'en demandant le concours de la municipalité, la Présidence [d'honneur ne pouvait être offerte qu'à un personnage officiel, tel que préfet ou autre.

A cet effet, permettez-moi de vous rappeler que lors d'une réunion antérieure où vous m'aviez prié d'assister comme Maire, réunion à laquelle vous n'avez pas cru devoir vous rendre, il avait été décidé qu'il ne serait pas fait de nouvelles démarches auprès de la personne à laquelle vous vous étiez adressé pour offrir la Présidence d'honneur, qu'elle avait du reste refusée.

Je profite de l'occasion pour vous dire, qu'en présence de la lettre de M. le préfet de Police, autorisant la Tombola sous les réserves expresses que les arrêtés seront dorénavant exécutés, l'Administration Municipale dans l'intérêt des fêtes à venir, a cru devoir intervenir.

Le Comité ayant été consulté à cet égard, prend acte de votre démission.

Veuillez agréer, Monsieur, pour la Commission des fêtes, mes sincères salutations.

A. HENNAPE.

NOUVELLES LOCALES

L'orage de Dimanche. — Une maison en construction, sise rue Béquet prolongée, a été renversée par la violence de l'orage.

Dépôt de vidanges. — Procès-verbal a été dressé contre les nommés Come Edouard, 14, rue de Suresnes et Boulanger Alexandre, 13, rue Gambetta, pour avoir déposé des vidanges dans les champs.

Récompense méritée. — M. Jollet, Alexandre, des Sauveteurs ambulanciers, est un voie d'obtenir une distinction honorifique pour avoir arrêté un cheval emballé et éteint un commencement d'incendie.

Surprise désagréable. — le 15 septembre, un M. D..., demeurant 63, route de Paris, avec une femme K..., surprit en rentrant chez lui, cette femme dans les bras de son propriétaire, nommé V.

Ces derniers s'enfuirent à la vue de D. qui, furieux, descella les barreaux de la fenêtre du logement habité par V., celui-ci porta plainte pour bris de clôture, avec escalade et effraction et vol, contre D. et la femme K. pour complicité.

D. a été arrêté.

Accident. — Le 16 Septembre, vers 10 h. 1/4 un accident s'est produit rue du Chemin-de-Fer, en face le numéro 49, au moment ou 3 tombereaux chargés de mœllons arrivaient chez M. Serrure. Une dame L. descendait la rue accompagnée d'un petit garçon de 9 ans conduisant une petite voiture d'enfant lorsque le commis d'un laitier conduisant une voiture se dirigeant vers la gare survint, marchant à une allure très rapide.

Cette dame prise de peur et voulant protéger la petite voiture, descendit du trottoir, mais elle n'en a pas eu le temps, la roue de la voiture la frola à l'épaule, lui déchirant sa robe et lui contusionnant toute l'épaule.

La petite voiture a été complètement brisée.

Le patron laitier ayant pris à sa charge tous les frais relatifs à cet accident Madame L. n'a pas porté plainte.

Vol de raisins. — le nommé L. et sa femme, 8, rue de l'Eglise, ont été arrêtés le 17 dans la nuit, vers 3 heures du matin, par la gendarmerie, au moment où ils rentraient chez eux porteurs de 2 paniers remplis de raisins, environ 45 kil.

Une perquisition opérée à leur domicile a amené la découverte d'un baril contenant 30 litres de vin nouveau ainsi que d'une futaille aux 3/4 pleine de raisin.

L. a été arrêté.

Vol de raisins et de pommes de terres. — Le 11 septembre dernier, M. Cortery, garde-messier, a dressé procès-verbal contre un nommé Gérardin, Artur, demeurant 54, rue de Paris, à Puteaux, qu'il a pris en train de dévaster une vigne ; cet individu venait également de voler des pommes de terre.

Avis. — Industriel très connu à Nanterre désire trouver un commanditaire disposant de 5000 fr., pour agrandir son industrie, affaire sûre, extrêmement sérieuse, s'adresser pour tous renseignements *au bureau du Journal*.

M. Garette, représentant du syndicat des propriétaires de la **GRANDE UNION VITICOLE DE FRANCE** tient à la disposition du public des échantillons pour les vins en fûts.

Le vin vendu **0.45** le litre est irréprochable.

On porte à domicile par 6 litres.

5, r. du Chemin-de-Fer, NANTERRE

LA BAGUE DE THÉNARD

Le baron Thénard se complaisait à montrer une bague dont le chaton était en fer. Par soi-même cela n'eut rien eu de bien extraordinaire, si ce fer n'était provenu du produit de nombreuses saignées. C'était l'époque, en effet, où fleurissait la saignée mise en honneur par Broussais, et la bague de Thénard lui avait été fournie par le métal issu des saignées pratiquées par Récamier. Aujourd'hui nous sommes, Dieu merci, plus avares du sang de nos semblables. Et loin de leur retirer du fer si utile à leur vie, la science moderne s'efforce de leur donner ce principe constitutif du globule sous la seule forme assimilable adoptée et connue du monde savant, le **Fer Gaffard** (*poudre de fer sucré soluble*), trésor incomparable des anémiques et des faibles. Prix 2 fr. 50 avec brochures explicatives. Dépôt à Paris; **Pharmacie centrale du nord**, 132, rue Lafayette et toutes les pharmacies.

Le Chirurgien-Dentiste

J. BERCUT

de la Faculté de Médecine de Paris
Professeur à l'Ecole Dentaire

a l'honneur d'informer le public et sa clientèle qu'il recevra régulièrement à

NANTERRE

Tous les Jeudis de 1 h. à 6 h

82, Rue du Chemin-de-Fer

au 1er étage

(en face la gare)

PRIX MODÉRÉS

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

UN MONSIEUR Offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Gaston Victor, rue de Saint-Cloud, 1. Emélie Plécot, rue St-Germain, 13, Thépault Alice, rue du Chemin-de-Fer, 30.

Décès. — M. Thomassin, 44 ans, rue du Chemin-de-Fer, 28. Bruyère, 30 ans, 1, rue du Quignon. Carlier, 45 ans, chemin des Hautes-Fontenelles.